



Toulouse, le 7 septembre 2020

Karel DASSONVILLE, Marie-Hélène PEREZ,
Armelle VIALAR
IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
à
Mesdames, Messieurs les professeurs
des sciences de la vie et de la Terre
S/c du chef d'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

IA-IPR SVT
Inspection pédagogique
régionale, sciences de la
vie et de la Terre

Objet : Lettre de rentrée 2020 pour les enseignants de Sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée.

Référence : lettrerenree20

Dossier suivi par
Karel Dassonville
Marie-Hélène Perez
Armelle Vialar

Chères et chers collègues,

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
ipr-svt@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

L'équipe des IA-IPR SVT vous souhaite une bonne année scolaire 2020-2021 et adresse ses vœux de bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre académie. La situation inédite vécue ces derniers mois a montré votre engagement professionnel pour le suivi des élèves, dans le partage de ressources entre vous et sur le site académique. Par la qualité de votre accompagnement et la mise en œuvre de la continuité pédagogique, nous savons pouvoir compter sur vous, professeurs de SVT en collège et en lycée, pour participer à l'action collective pour la réussite des élèves, quel que soit le contexte à venir.

Sabine MARTIN et Julien LOCHE ayant obtenu une mutation, Marie-Hélène PEREZ rejoint notre équipe.

Des informations complémentaires à cette lettre sont en ligne sur la [page d'accueil du site pédagogique SVT de l'académie](#). Ce canal d'information, rapide et réactif, est très fréquemment actualisé. **Étant notre vecteur principal d'information, vous devez le consulter régulièrement** pour être informés dans les meilleurs délais.

Nous attirons votre attention sur le fait que sa restructuration est en cours et que certains liens peuvent être rompus. Pour accéder aux fiches techniques, privilégiez l'accès *via* TRIBU « espace transitoire SVT ».

Nous communiquons nos informations uniquement par les **adresses électroniques académiques** puisque celles-ci sont sécurisées. Nous vous remercions de les activer et de veiller à ce que votre boîte professionnelle soit vidée régulièrement.



Pour accompagner la réflexion d'équipe, vous trouverez ci-après les principales données de cette rentrée 2020 :

- actualité institutionnelle et conseils pour 2020-2021 en page 3
- informations pour la rentrée en SVT en pages 4 et 5
- référence des textes en vigueur en page 6

Merci de veiller à ce que tous les enseignants de SVT de l'établissement prennent connaissance de ces informations et tout particulièrement les professeurs **nommés en cours d'année**.

Un contact SVT en établissement nous est indispensable. Aussi, en ce début d'année, nous vous remercions de bien vouloir indiquer qui assumera cette année la mission de coordonnateur disciplinaire, même s'il n'y a pas de changement. A cet effet, connectez-vous au [formulaire en ligne](#) et complétez-le en veillant à ne pas laisser de fautes de frappe.

Pour nous contacter, nous vous remercions d'utiliser l'adresse jpr-svt@ac-toulouse.fr .

Les IA-IPR des
sciences de la vie et de
la Terre

Karel Dassonville
Marie-Hélène Perez
Armelle Vialar



1. Lettre de rentrée des corps d'inspection de l'académie de Toulouse, les orientations pédagogiques de l'année scolaire

Répondre collectivement aux enjeux de la rentrée 2020 : encart commun à toutes les disciplines, en collège, au lycée et au lycée professionnel

Afin de répondre collectivement aux enjeux pédagogiques et éducatifs de la rentrée 2020, nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre de rentrée commune des corps d'inspection. Le contexte particulier de cette rentrée nous amène à mener la réflexion autour des axes suivants : accueillir chacun, adapter son enseignement et accompagner les élèves, pour permettre à tous d'engager cette année scolaire de la manière la plus sereine et la plus normale possible.

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettre-de-rentree-des-corps-dinspection>

2. Conseils relatifs au protocole sanitaire

Protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

et [FAQ sur les conditions générales de la rentrée](#)

Activités pratiques dans le cadre des enseignements scientifiques et technologiques

À cette rentrée 2020, l'objectif est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Les enseignements scientifiques et technologiques privilégient une approche concrète des objets d'étude pour la formation des élèves et s'appuient sur des activités pratiques au cours desquelles les élèves sont amenés à travailler en binômes ou en groupes plus conséquents, en laboratoire spécialisé, autour d'îlots...

Il est essentiel de **maintenir, malgré le contexte sanitaire, ces activités pratiques** qui développent de nombreuses compétences, certaines spécifiques à la discipline, d'autres transversales et interdisciplinaires contribuant par exemple à la maîtrise des langages. Elles participent de plus à l'éducation à la responsabilité en matière de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

Afin de sécuriser les élèves, les parents et tous les personnels de l'établissement, les gestes barrières doivent être scrupuleusement appliqués en laboratoire ou en salle de travaux pratiques, de la même manière que dans les autres salles de cours.

Les préconisations de bon sens ci-dessous ne sont pas exhaustives et s'inscrivent en complément des directives nationales et académiques telles que la ventilation régulière des salles, le port du masque obligatoire pour les adultes et les élèves, etc.

Par exemple :

- les élèves se lavent les mains lors de l'accès à la salle et en fin de séance ;
- on veillera à limiter autant que possible les déplacements des élèves dans la classe et à respecter des sens de circulation ;
- les laboratoires et salles de travaux pratiques peuvent être équipés de gel ou solution hydro-alcoolique et de lingettes désinfectantes en quantité suffisante. Toutefois, le gel ou solution hydro-alcoolique sont à proscrire lors de manipulations avec une source de chaleur (liquide inflammable) ;
- les postes de travail individuels sont privilégiés dans la mesure du possible. En cas de travaux en binôme, veiller à une répartition des tâches qui limite au maximum la passation de matériel ;
- les élèves ne doivent pas se prêter les blouses. Cet équipement de protection individuelle (EPI) est personnel ;
- pendant les activités, le gel ou solution hydro-alcoolique ou les lingettes sont employés chaque fois que cela est nécessaire pour désinfecter les instruments et autres matériels de travaux pratiques. Pour les claviers d'ordinateur il est préférable d'utiliser un film alimentaire transparent changé entre chaque utilisateur afin d'éviter les détériorations ;



- pour l'utilisation de matériels communs comme les microscopes, les loupes binoculaires et autres matériels à oculaire, le port des lunettes de sécurité peut constituer un geste barrière qui peut être renforcé par la désinfection de l'oculaire avec une lingette ;
- un temps de la séance pourra être réservé à la désinfection des matériels par les élèves, avant et après utilisation, si leur autonomie le permet.

Des [conseils pour la conduite d'activités pratiques](#) ont été rédigés par des inspecteurs en direction des enseignants de biotechnologie, ils sont un support intéressant pour développer la réflexion sur l'éducation à la sécurité sanitaire.

Informations pour la rentrée 2020 en SVT

Tuteurs des professeurs stagiaires

Nous remercions dès à présent les enseignants qui assurent le tutorat de 16 stagiaires cette année. Nous rencontrerons les tuteurs des stagiaires du public le 16 septembre lors d'une réunion organisée avec l'INSPE de Toulouse, qui se tiendra en visioconférence de 14h à 17h.

Entretien professionnel stagiaires

Certains concours de recrutement des personnels enseignants de la session 2020 ont vu leur modalité modifiée du fait de la crise sanitaire. Un arrêté paru au [JORF du 28 août 2020](#) définit les modalités complémentaires d'évaluation et titularisation qui seront appliquées cette année pour les lauréats de ces concours. Il s'agit d'un entretien professionnel donnant lieu à un avis qui viendra compléter les avis prévus par ailleurs. Seront concernés les lauréats de la session 2020 des concours suivants : agrégation interne SVSTU et CAER agrégation interne SVT, CAPES externe et CAFEP-CAPES de SVT, CAPES interne et CAER-CAPES de SVT.

Rendez-vous de carrière, accompagnement

La liste des rendez-vous de carrière étant établie par le ministère, il n'appartient pas à l'inspection de la modifier. Le [guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants](#) peut vous permettre de préparer votre rendez-vous de carrière.

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pas pu être conduits en raison du confinement lors de l'année scolaire 2019-2020 seront menés dès cette rentrée scolaire et avant le 27 novembre. En cas de doute sur votre éligibilité à ce rendez-vous de carrière, vous pouvez vous rapprocher du chef de votre établissement de rattachement administratif.

Réforme du lycée et programmes du collège

Des changements sont à prendre en compte à cette rentrée : un passage des E3C à des évaluations communes (EC), l'enseignement scientifique s'allège (3 thèmes sur 4 au choix) et de nouveaux programmes de cycles au collège avec un renforcement de l'éducation au développement durable. Les textes officiels sont annexés en page 5.

Formations académiques

Des formations sont proposées au [plan académique de formation](#), inscription sur GAIA avant le 17 septembre 2020. Une [sélection est accessible sur le site SVT](#).

Tous les enseignants ont accès aux parcours [m@gistere](#) : « [Enseignement commun scientifique](#) » et « [Nouveaux programmes au lycée en SVT](#) » ([aide à la connexion](#)).

Pour les enseignants non titulaires, une formation SVT à public désigné est prévue sur deux journées. Ils ont aussi accès au parcours m@gistere en auto-formation ([aide à la connexion](#)) : <https://magistere.education.fr/ac-toulouse/course/view.php?id=9929>.



Formation aux compétences liées à l'oral

Une attention particulière sera portée cette année au développement des compétences orales des élèves, conformément aux préconisations de la circulaire de rentrée 2020. Cela se traduira par la mise en œuvre dans chacun des bassins de l'académie de Toulouse de stages de formation sur l'oral. Ces stages viseront d'abord à donner aux professeurs concernés des outils et méthodes dans la perspective du Grand oral présenté par les lycéens en classe de terminale. A plus long terme, ils auront surtout pour visée de former les enseignants, quel que soit leur niveau d'exercice, aux caractéristiques propres de l'oral, de leur faire acquérir des gestes professionnels pertinents dans des situations didactiques et pédagogiques variées, de leur faire prendre en compte et travailler les compétences liées à l'oralité. Il s'agit d'un enjeu de formation essentiel qui contribue à l'équité scolaire et à la réussite de la vie professionnelle et personnelle.

Des informations complémentaires seront données au sujet de ces formations, lors du premier trimestre, dans chacun des établissements.

[Le grand oral](#), une présentation m@gistere de SVT toulouse.

Le numérique : enjeu fondamental de formation des élèves :

Le développement et l'évaluation des compétences numériques est généralisée via la plateforme [Pix](#) pour l'année scolaire 2020-2021 à partir de la 5^{ème} dans tous les collèges et lycées. La certification des compétences numériques est obligatoire pour les élèves de 3^{ème} et de Terminale.

Ressource SVT Toulouse : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/se-former/pix>

Travail en équipe disciplinaire

Nous vous engageons à formaliser le travail d'équipe que vous menez dans votre établissement. Vous trouverez des éléments pour rédiger un projet disciplinaire voire pluridisciplinaire sur le site SVT : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/enseigner/projet-de-discipline>

Sécurité dans les laboratoires

Nous vous demandons d'être vigilants à bien respecter les règles de sécurité dans les laboratoires et dans la classe. Nous vous rappelons que la [plaquette de l'ONS](#) doit être à disposition dans les laboratoires et que les [consignes de sécurité](#) sont à afficher. L'éducation à la responsabilité est un enjeu de l'enseignement en SVT. Vous trouverez de nombreuses réponses à vos questions dans le site « sécurité » dont l'adresse est désormais : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/risques-et-securite>.

Vous trouverez un guide pratique élaboré par la DASE et le CHSCTA, portant sur la gestion des produits chimiques dans les EPLE :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante_et_securite_au_travail/14/3/Guide_pratique_-CHSCTA-DASE_02-2016_606143.pdf

Bilan des épreuves du baccalauréat et du DNB

Les résultats académiques seront transmis prochainement aux coordonnateurs de chaque établissement.

Références et bases de travail



Circulaire de rentrée 2020 : [BO n°28 du 10 juillet 2020](#)

► **Textes généraux** (compléments en ligne sur le site SVT et sur Eduscol)

- **Formation des enseignants** : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation parus au [BO n° 30 du 25 juillet 2013](#)
- **Mission des personnels de laboratoire** : Voir [JO du 18 août 2011](#)
- **Éducation à la sexualité** : voir [BO n°33 du 13 septembre 2018](#)
- **Éducation au développement durable EDD 2030** : [BO n°31 du 29 août 2019](#)

► **Le collège**

- [Arrêté du 19 mai 2015](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
- Circulaire parue au [BO n°27 du 2 juillet 2015](#) sur l'organisation des enseignements au collège
- [Socle commun de connaissances de compétences et de culture](#)
- **Modifications** des programmes du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) [BO n° 31 du 30 juillet 2020](#)
- **Devoir faits** : [Vademecum eduscol](#) et [repères académiques](#)
- Modalité d'attribution du diplôme national du brevet [BO n°1 du 4 janvier 2018](#)

► **Le lycée**

- [Arrêté du 16 juillet 2019](#) relatif à l'organisation des enseignements au lycée général et technologique.
- Organisation et horaires [BO n°29 du 19 juillet 2018](#)
- Les enseignements de spécialité [BO n°32 du 6 septembre 2018](#)
- Les [livrets scolaires](#)
- Procédure d'orientation en fin de classe de seconde [BO n°35 du 27 septembre 2018](#)
- Les programmes publiés au [BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#) et au [BO spécial n°8 du 25 juillet 2020](#) :
 - [seconde SVT](#),
 - [seconde SNT](#),
 - [première Enseignement Scientifique](#),
 - [première Spécialité SVT](#),
 - [Terminale Enseignement scientifique](#)
 - [Terminale spécialité SVT](#)

► **Evaluations au baccalauréat en 2020- 2021**

- **BO spécial n°2 du 13 février 2020**
 - [Epreuve de spécialité SVT](#)
 - [Sujets zéro épreuve de spécialité terminale](#)
 - [Grille d'évaluation exercice 1](#)
 - [Grille d'évaluation exercice 2](#)
 - [Grand oral](#)
- **Épreuves, évaluations et contrôle continu au baccalauréat**
 - [BO Spécial n°7 du 30 juillet 2020](#)